



Berne, le 30 mars 2022

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Mise en œuvre, au niveau des ordonnances, de la modification apportée le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la loi sur l'énergie et autres adaptations de l'ordonnance sur l'énergie, de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, avec entrée en vigueur début 2023: ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Le 30 mars 2022, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mener une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur la mise en œuvre, au niveau des ordonnances, de la modification apportée le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la loi sur l'énergie et sur d'autres adaptations de l'ordonnance sur l'énergie, de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, avec entrée en vigueur début 2023.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **8 juillet 2022**.

Le DETEC mène actuellement une étude, dont la parution est prévue à l'été 2022, afin d'évaluer les possibilités et les modalités d'une incitation à ce que les installations photovoltaïques couvrent, autant que possible, l'intégralité de la toiture. Un «bonus pour toiture complète» est notamment envisagé. Dans ce cadre de la consultation, le Conseil fédéral souhaite connaître l'avis des participants sur une incitation spécifique en faveur des installations couvrant l'intégralité d'une toiture et leurs attentes en ce qui concerne la réglementation en la matière.

Nous vous invitons à donner votre avis sur les projets d'ordonnances ainsi que sur les explications figurant dans les rapports explicatifs.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#DETEC>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

[verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne à qui nous pouvons nous adresser en cas de question.



À l'expiration du délai de consultation, les prises de position seront publiées sur Internet.

Les interlocuteurs suivants se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire:

	Interlocuteur	Téléphone	E-mail
<b>OEnE</b>			
Regroupement dans le cadre de la consommation propre	Leo-Philipp Heiniger	058 465 84 27	<a href="mailto:leo.heiniger@bfe.admin.ch">leo.heiniger@bfe.admin.ch</a>
Géothermie	Christian Minnig	058 467 44 51	<a href="mailto:christian.minnig@bfe.admin.ch">christian.minnig@bfe.admin.ch</a>
<b>OEEE</b>			
Appareils	Paul Stadler	058 468 70 19	<a href="mailto:paul.stadler@bfe.admin.ch">paul.stadler@bfe.admin.ch</a>
Véhicules	Thomas Weiss	058 463 29 05	<a href="mailto:thomas.weiss@bfe.admin.ch">thomas.weiss@bfe.admin.ch</a>
<b>OEnER</b>			
Photovoltaïque	Wieland Hintz	058 469 30 89	<a href="mailto:wieland.hintz@bfe.admin.ch">wieland.hintz@bfe.admin.ch</a>
Force hydraulique	Gianni Semadeni	058 466 34 44	<a href="mailto:gianni.semadeni@bfe.admin.ch">gianni.semadeni@bfe.admin.ch</a>
Contributions d'investissement	Thomas Putzi	058 462 45 34	<a href="mailto:thomas.putzi@bfe.admin.ch">thomas.putzi@bfe.admin.ch</a>
Force hydraulique Prime de marché	Bernhard Hohl	058 462 55 78	<a href="mailto:bernhard.hohl@bfe.admin.ch">bernhard.hohl@bfe.admin.ch</a>
Petite hydraulique	Regula Petersen	058 462 56 54	<a href="mailto:regula.petersen@bfe.admin.ch">regula.petersen@bfe.admin.ch</a>
Biomasse	Daniel Binggeli	058 462 68 23	<a href="mailto:daniel.binggeli@bfe.admin.ch">daniel.binggeli@bfe.admin.ch</a>
Énergie éolienne	Markus Geissmann	058 462 56 10	<a href="mailto:markus.geissmann@bfe.admin.ch">markus.geissmann@bfe.admin.ch</a>
Géothermie	Christian Minnig	058 467 44 51	<a href="mailto:christian.minnig@bfe.admin.ch">christian.minnig@bfe.admin.ch</a>
<b>OApEI</b>			
Projets pilotes ( <i>reglementary sandbox</i> )	Fabian Heymann	058 485 65 59	<a href="mailto:fabian.heyman@bfe.admin.ch">fabian.heyman@bfe.admin.ch</a>
Différences de couverture	Renato Marioni	058 464 09 81	<a href="mailto:renato.marioni@bfe.admin.ch">renato.marioni@bfe.admin.ch</a>
<b>Oémol-En</b>	Anita Schwegler	058 462 20 05	<a href="mailto:anita.schwegler@bfe.admin.ch">anita.schwegler@bfe.admin.ch</a>

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

Simonetta Sommaruga